



Estimation du coût d'une promesse électorale

Date de publication : Septembre 2021

Titre abrégé : Déduction fiscale pour mobilité de la main-d'œuvre

Description : Instaurer une déduction fiscale maximale de 4 000 \$ par année pour les dépenses de réinstallation temporaire des travailleurs du bâtiment et de la construction qui ne sont pas remboursées par l'employeur. Cette proposition entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Coût de la mesure proposée :	Millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Coût total		21	87	89	91	94	382

Remarques :

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice comme cela apparaît dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une diminution du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre négatif indique une augmentation du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Méthode d'évaluation et d'établissement des projections : Le DPB a utilisé les données sur l'emploi de Statistique Canada et les estimations des Syndicats des métiers de la construction du Canada pour déterminer le nombre de travailleurs admissibles et la moyenne de leurs dépenses admissibles. Il a ensuite établi des projections de ces chiffres en fonction de la croissance de l'emploi selon le Système de projection des professions au Canada et de l'inflation selon la prévision de référence du CPE. Le maximum annuel de 4 000 \$ a été indexé sur l'inflation. Aucune réaction comportementale n'a été prise en compte.

Source d'incertitude : La principale source d'incertitude est liée aux hypothèses retenues pour déterminer le nombre de travailleurs admissibles et la moyenne de leurs dépenses admissibles. La réaction comportementale est également incertaine.

Sources des données :	Variable	Source
	Nombre total de travailleurs de la construction	Statistique Canada
	Pourcentage des travailleurs admissibles qui se réinstallent pour le travail; moyenne des dépenses admissibles	Syndicats des métiers de la construction du Canada
	Inflation de l'IPC	Prévision de référence du CPE du DPB
	Croissance de l'emploi	Système de projection des professions au Canada

¹ La présente analyse repose sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation de la BD/MSPS ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui se tient entièrement responsable de l'utilisation et de l'interprétation de ces données.